

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, le MARDI 26 SEPTEMBRE à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIEME SEANCE dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Dr Gilbert GERARD - Jean Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Jeanine POUNY - Mme Eléopold JASMIN - MM. André LICHARDY - Abdoul Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN.MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Fred K/BIDY - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL - Alex GRAVINA - Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

M. Raymond NANDO	par M. Marcel HOARAU
M. Jean-Marie DUPUIS	par M. Auguste LEGROS
M. Jean Claude MONDON	par M. Camille BOURHIS
Mme Valère ROCHE	par M. Gérard LAURET
M. Issop PATEL	par M. MAurice CHANE KUNE
Dr Paul MAINGARD	par M. Jacques TESSIER

NOTA - Le MAIRE

certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St Denis le 4 OCTOBRE 1978

et que le nombre de Conseillers présents a été de 34 sur 41 en exercice.

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D LEGROS